



Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 ☎ 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - www.ufapec.be - ✉ info@ufapec.be



© campuspartymexico

La Certification par Unité (CPU) dans le qualifiant : motivation à rester ou motivation à partir ?

Michaël Lontie
Analyse UFAPEC octobre 2012 N°29.12

Introduction

La CPU, pour Certification par Unité, est une réforme du 3^e degré du qualifiant qui est menée et portée avec conviction par Marie-Dominique Simonet, la Ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale. Présentée par ses concepteurs comme une mesure destinée à mieux répondre aux nécessités du 3^e degré du qualifiant, la réforme CPU prend sa source dans un programme européen d'uniformisation des compétences techniques et professionnelles. Bénéficiant ainsi de subsides, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a pris son bâton de pionnier et a décidé d'élaborer un système qui réponde à la fois aux exigences du terrain et aux volontés de flexibilité et de mobilité des personnes au niveau européen.

La CPU concerne à ce jour les élèves inscrits dans certaines options qualifiantes du 3^e degré: technicien(ne) automobile, mécanicien(ne) automobile et esthéticien(ne). Actuellement en phase de test, la CPU a été instaurée dans les 85 établissements de l'enseignement qualifiant proposant ces options depuis le début de l'année 2011-2012. Durant cette phase expérimentale, l'établissement avait le choix entre deux modalités : soit il ne changeait rien à son système mais recevait néanmoins le matériel de la CPU et réfléchissait à sa mise en œuvre pour cette rentrée-ci (2012-2013), soit il adoptait le nouveau profil du référentiel CPU en respectant les exigences de mises en œuvre organisationnelles et temporelles, comme les exigences d'évaluation des élèves. La CPU sera généralisée à toutes les options techniques et professionnelles du 3^e degré qualifiant pour la rentrée 2013-2014. D'ici-là, la Ministre promet une évaluation de la phase expérimentale et des ajustements éventuels si nécessaire.

La présente analyse a pour objectif de présenter les particularités de cette réforme, ses apports, mais aussi les diverses critiques d'acteurs ou d'observateurs du monde scolaire, positives comme négatives, qui apparaissent depuis le lancement du projet. En guise de conclusion, l'UFAPEC proposera son positionnement.

Concrètement, la CPU, comment ça fonctionne ?

Avec la CPU, les différentes options techniques et professionnelles du 3^e degré de qualification sont désormais divisées en Unités d'Apprentissage Acquises (UAA). Une UAA consiste en une matière définie et délimitée qui doit être apprise dans un temps prédéterminé (six à huit semaines suivant l'Unité). L'évaluation de l'acquisition des savoirs, des aptitudes et des compétences professionnelles liées à cette matière a lieu directement après le temps d'apprentissage. Un élément nouveau de la CPU est que, suite à la réussite d'une Unité, l'élève obtient une certification. Concrètement, et en guise d'exemple, les élèves de 5^e professionnelle en option mécanique automobile doivent suivre trois Unités sur l'année :

5 ^e année professionnelle – Mécanique automobile		
UAA1	UAA2	UAA3
Préparation d'un véhicule neuf et réalisation d'un petit entretien	Entretien du groupe propulsion et de la partie roulante d'un véhicule (éléments d'usure courante)	Entretien des ensembles et sous-ensembles électriques d'un véhicule (éléments simples)

Source : Les référentiels expérimentaux de la CPU, Mécanicien/ne automobile, <http://www.cpu.cfwb.be/index.php?id=1240>.

Suivant l'option, il y a cinq ou six UAA réparties sur deux années. Chaque Unité est redécoupée en une série de savoirs, d'aptitudes et de compétences. Leur niveau d'acquisition par l'élève va déterminer la réussite ou l'échec de cette Unité. En cas de réussite, l'élève obtient la certification, qu'il pourra faire valoir face à un employeur potentiel. Du moins, tout le laisse à penser, en tout cas à l'élève. Et ceci même si, comme le souligne Marie-Dominique Simonet dans un article de la Libre Belgique daté du 20 février 2012¹, « les unités ne correspondent pas à des seuils d'employabilité ». En cas d'échec, l'élève ne devra pas refaire une année complète. Il pourra repasser les unités pour lesquelles il n'a pas obtenu de résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme dénommé C3D, après la 6^e (ou la 7^e si elle existe). Entre-temps, le redoublement, sauf cas exceptionnel, n'est pas autorisé. Par contre, les fonds ainsi dégagés par l'absence de redoublement sont réinvestis dans la remédiation permanente. La C3D devra permettre de proposer à l'étudiant un suivi individualisé et une remédiation à la mesure de ses besoins propres. La certification finale ne peut être obtenue que si toutes les UAA ont chacune été certifiées. A terme, les UAA pourront également être validées dans les organismes de promotion sociale. L'objectif est de permettre à un jeune qui aurait obtenu un certain nombre d'UAA mais aurait quitté l'école avant d'obtenir sa certification finale de continuer son parcours sans devoir tout reprendre à zéro.

Les objectifs de la CPU

Nous l'avons dit, la CPU a pour premier objectif de se fondre dans un système harmonisé des formations au niveau européen. En effet, les UAA correspondent à des valeurs ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training – système de crédit d'apprentissage européen pour l'enseignement et la formation professionnels) et doivent permettre de valoriser les compétences acquises des élèves du qualifiant dans les autres pays de la Communauté Européenne. Cela pour favoriser la mobilité des personnes à travers les frontières nationales.

Par ailleurs, nous l'avons aussi évoqué, la CPU prend place dans les objectifs fixés par la Ministre de diminution du redoublement pour mieux favoriser la remédiation. Le système précédent demandait que le Conseil de Classe se prononce sur la réussite ou non de l'élève après chaque année. La CPU voit désormais le 3^e degré qualifiant comme un tout. Il n'y a donc plus de redoublement ni de réorientation à mi-parcours. La validation se fait pas à pas et, en fonction de la réussite ou non des UAA et des résultats dans les cours généraux, la décision d'accorder ou pas la certification finale se prend en fin de 6^e (ou de 7^e lorsque celle-ci existe). Afin de ne pas perdre les fruits acquis durant ces années, deux alternatives seront proposées aux étudiants qui n'auraient pas eu leur certification finale : une année² supplémentaire (la C3D) ou la validation des Unités via les cours de promotion sociale. Le but est d'éviter les frustrations à répétition chez l'élève suite à la non-reconnaissance de ses acquis. La CPU lui laisse davantage de temps pour rebondir et répondre aux exigences avant d'être stoppé et devoir tout recommencer, même ce qu'il a déjà acquis. Ce phénomène accentuait la démotivation des élèves dans l'ancien système et conduisait à de nombreux abandons. Il faudra évaluer l'effet de la CPU quant à ce phénomène.

Enfin donc, la CPU envisage la remédiation comme une priorité. Elle est proposée de manière permanente avec les fonds dégagés par le non-redoublement et est adaptée en fonction des avis des professeurs dans un dossier individuel d'apprentissage tout au long du 3^e degré. De plus, un « rapport de compétences » sera établi par le Conseil de Classe et mis à jours à plusieurs moments clés des deux années. Ensuite, comme nous l'avons déjà souligné, la remédiation devra se faire de manière plus personnalisée encore en C3D, grâce

¹ BOCART, S., « La CPU sur les rails en 2013 », in La Libre Belgique en ligne, 20 février 2012 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/720881/la-cpu-sur-les-rails-en-2013.html>.

² Qui ne durera pas nécessairement un an complet puisque la durée dépendra de ce que l'élève doit encore acquérir.

notamment à l'établissement d'un programme d'apprentissages complémentaires individualisé par le Conseil de classe.

Critiques et encensements

Francis Tilman est enseignant dans le professionnel depuis 1975 et est chercheur en sciences de l'éducation. Dans une interview³, il salue le souci de la Ministre Marie-Dominique Simonet « de prendre à bras le corps la question de l'enseignement technique et professionnel ». S'il reconnaît l'intérêt pédagogique du découpage des matières pour favoriser la motivation des élèves, il pense que le métier est un tout, pour sa part insécable : « Si les modules, pour un mécanicien automobile, "petit entretien" ou "préparation au contrôle technique" peuvent être séparés du reste de la profession, on s'aperçoit que ce sont des activités qui restent périphériques, qui ne vont pas au cœur du métier. Parce que le cœur du métier, pour un mécanicien, c'est de trouver les pannes et de les réparer. »

Dans l'émission « Tout autre Chose » de la RTBF Première du 15 juin 2012⁴, Jacques Liesenborghs, fondateur de CGé (Changement pour l'Égalité), salue aussi l'intérêt porté au qualifiant par la ministre, à la différence de ses prédécesseurs. Il regrette cependant que la réforme mise en place s'intéresse d'abord au 3^e degré ; il aurait été selon lui plus logique de réfléchir à une réforme globale du qualifiant, mise d'abord en chantier dans les premières années pour ensuite remonter jusqu'au 3^e degré.

Une réforme globale, c'est ce que demande Jean-Pierre Kerckhofs, enseignant et membre de l'Aped (Appel pour une école démocratique), lors de la même émission, appuyant l'idée d'un tronc commun jusqu'à 16 ans. Quant à la CPU, il est très critique dans la mesure où cette réforme, dit-il, « fait croire, miroiter, à l'élève qu'avec sa certification il a déjà quelque chose à faire valoir sur le marché du travail » indépendamment de ses échecs ailleurs. Au risque que le jeune soit engagé sur base dudit certificat sans qu'il ait terminé sa qualification et acquis le diplôme final : « La CPU permet un contournement de fait de la faible formation générale qui reste dans le qualifiant. Le message que le jeune reçoit c'est qu'il peut ne pas étudier les maths ou autres ; il n'aura pas son diplôme mais il aura accès à la profession ». Message qui est un leurre, dit-il, puisqu'il n'aura d'accès à la profession que pour les certificats acquis, ce qui risque de lui porter préjudice plus tard s'il n'a pas toutes les certifications en main. Par ailleurs, ajoute-t-il toujours très critique, « le système dérégule l'école puisque d'autres opérateurs pourront délivrer les certificats ».

Sophie Geeraets, sous-directrice de l'Institut Saint-Joseph d'Etterbeek⁵, toujours lors de cette émission, reconnaît que l'intérêt de la CPU réside dans la valorisation des acquis – tout en disant que les écoles n'ont pas attendu la réforme pour valoriser les acquis des élèves... mais, cette valorisation est désormais institutionnalisée. Selon elle, si cela peut avoir un impact positif sur la motivation, ce n'est pas au 3^e degré que ce besoin est le plus fort. Donner des objectifs à court terme lui semblerait plus porteur dans le 2^e degré du qualifiant. Le risque, par contre, « c'est d'arriver à l'inverse de ce que l'on souhaitait et que l'on déculpabilise le décrochage scolaire » : un jeune arrivé en fin de 5^e, confronté à une situation socio-économique compliquée, ayant quelque chose en main contre rien précédemment, serait sans doute davantage tenté de quitter l'école pour aller travailler et subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille. Avant, dit-elle, l'école pouvait jouer sur l'argument du diplôme, argument qui avec la CPU est très affaibli : « partir sans rien, c'était le levier pour l'encourager à aller jusqu'au bout ». Par ailleurs, souligne Sophie Geeraets, si dans

³ Interview d'Anne Chevalier, secrétaire générale de CGé, disponible à l'écoute sur : http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=gH7uAlI8L-k.

⁴ Disponible à l'écoute sur : http://www.changement-egalite.be/IMG/mp3/Tout_autre_chose_qualifiant.mp3.

⁵ Ecole qui propose, entre autres, l'option mécanique automobile et qui a donc vécu une première année sous mouture CPU pour l'option.

certaines options le découpage en UAA est relativement logique (c'est le cas de la technique ou de la mécanique automobile), d'autres options subissent des découpages qui n'ont pas toujours autant de sens (c'est par exemple le cas de l'option esthétique ou de coiffure : « ne faire que le soin des mains pendant trois mois et ne pas faire le reste, ça ne colle pas à la réalité de terrain et ce n'est pas intéressant pour les jeunes »).

Christine Maron est la sous-directrice de l'Institut Provincial d'Enseignement Technique de Nivelles⁶. Si elle salue les objectifs que la réforme se donne, elle regrette l'imposition du système des UAA, lesquelles reflètent, selon elle, moins la réalité du métier que les « épreuves intégrées peaufinées » qui avaient été précédemment mises en place par le corps enseignant. Par ailleurs, écrit-elle, « les cours sont intégrés aux UAA... avec plus ou moins de sens : allez donc découper la chimie ou la physique pour les rendre directement pertinentes, cohérentes et utiles dans chaque unité ! »⁷ Quant à l'objectif de lutte contre l'échec scolaire, elle s'étonne que cette lutte soit effectuée au 3^e degré alors que c'est avant que le problème se pose davantage. Quant au risque d'accroissement de l'abandon scolaire, bien présent au 3^e degré, la CPU lui pose questions : « N'est-ce pas un leurre, pour ces jeunes déjà fragilisés, de leur faire croire qu'ils ont déjà acquis « quelque chose » (une micro certification) et que « plus tard » ils pourront le faire valoir en promotion sociale (ce qui se fait déjà !) ou dans d'autres organismes de formation ? La concurrence est rude sur le marché de la formation qui cible les jeunes ! Pourquoi alors continuer l'école ? Nos jeunes esthéticiennes partielles (et plus généralement le public des écoles techniques) sont-elles les mieux armées pour gérer cette « liberté » nouvelle ? Et chacune de se retrouver à capitaliser (ou pas) les unités de formation. Qui accompagnera ce parcours ? ».

A propos du décrochage scolaire, Philippe Jonas, secrétaire régional de la CGSP-enseignement craint que l'effet de la CPU ne soit inverse à ses objectifs. Mais il reconnaît que les choses ne pouvaient rester en l'état. La CPU devra être évaluée avant d'être généralisée, indique-t-il.

Laurence Mahieux, secrétaire communautaire de la CSC-enseignement, émet également des craintes au niveau du risque potentiel d'accroissement du décrochage scolaire et émet des doutes au vu du peu de cas qui est fait de la formation commune dans la réforme. Elle souligne aussi que c'est d'abord au 2^e degré qu'il faut œuvrer et que, pour beaucoup de jeunes, favoriser la motivation au 3^e degré c'est trop tardif.

⁶ Ecole qui propose l'option esthétique et qui a donc vécu une première année sous mouture CPU pour l'option.

⁷ http://www.changement-egalite.be/IMG/pdf/Faire_des_pieds_et_des_petites_mains_pour_reussir.pdf

Conclusion

L'UFAPEC se joint à tous les acteurs du monde scolaire précités qui encouragent la Ministre de l'enseignement obligatoire à continuer d'œuvrer pour l'amélioration et la valorisation du qualifiant. Il est crucial que l'on s'occupe enfin du sort de l'enseignement qualifiant, qui représente près de la moitié des élèves du secondaire (46.5% en 2011⁸). A cet égard, l'UFAPEC croit dans les objectifs de la CPU et se veut optimiste ; ceci dit, il faudra que la généralisation programmée de la CPU s'accompagne d'une bonne information vers les jeunes et vers les parents. Chacun devra être bien conscient que **la certification d'une unité n'équivaut pas à un diplôme** et que l'acquisition de cette certification, si elle peut valoir quelque chose de façon ponctuelle sur le marché du travail, n'est vraiment valorisée à long terme et dans la société que par le diplôme final. Nous comprenons donc les craintes formulées à cet égard par les enseignants, lesquels devront user de persuasion (de manière sans doute encore plus importante qu'aujourd'hui) face à un public souvent pressé par l'urgence d'obtenir un salaire.

Une évaluation régulière devra mesurer l'**impact de la CPU sur le taux d'abandon des études qualifiantes et déterminer les causes** de la hausse ou de la baisse de ce taux. Car il est aussi possible que ce chiffre baisse. Ne négligeons pas le fait que désormais les différentes années du 3^e degré forment un continuum pédagogique, ce qui fait qu'un élève n'est plus arrêté en 5^e (ni en 6^e s'il existe une 7^e). Cela peut avoir un impact très positif sur la motivation à continuer. D'autant que vu le contexte actuel du qualifiant, une écrasante majorité des élèves du troisième degré a déjà connu l'échec et a déjà été « freinée ».

Le système de **la C3D permet de ne devoir recommencer que ce qui n'a pas été acquis** ; l'élève n'aura plus l'impression de « perdre son temps », ce qui contribuait beaucoup à sa démotivation.

Le fait que **les certifications pourront être acquises via les institutions de promotion sociale** est une mesure liée à la CPU qui devra imposer plusieurs niveaux de vigilance : cela implique que l'élève qui décide d'abandonner ses études avant d'acquies son diplôme soit bien informé des conséquences de son choix : il pourra toujours se diplômer plus tard, mais les conditions d'apprentissages ne seront pas les mêmes que celles que propose l'enseignement ordinaire (temps plein de jour...) et il risque, en attendant, de se faire enfermer dans des tâches subalternes. Une nouvelle fois, n'ayons pas peur de nous répéter, il faudra souligner l'importance du diplôme (soit le CESS, qui implique aussi la réussite du tronc commun) auprès des élèves et des parents. Cette information peut être relayée par les associations de parents (lorsqu'elles existent dans l'établissement), le personnel enseignant, les directions, les CPMS... Par ailleurs, si la CPU, parmi d'autres mesures allant dans le même sens⁹, permet des ponts (à sens unique) entre l'enseignement ordinaire et la promotion sociale (ce qui d'un certain point de vue peut être considéré comme une avancée), il faut veiller, et ça c'est le rôle du législateur, à ce que la mesure n'augmente pas la proportion d'élèves qui abandonnent leur scolarité. Il est donc impératif que l'on chiffre, à plusieurs moments¹⁰, **les effets de la CPU sur l'acquisition des CESS**, que l'on en tire des

⁸ Cf. les Indicateurs de l'enseignement 2011 - 7 :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26464&navi=3253>.

⁹ Cf. Circulaire n° 4178 du 11 octobre 2012 : Délivrance, par les établissements d'enseignement de promotion sociale, du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), 20 pp. :

http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204178%20%284394_20121015_102403%29.pdf.

¹⁰ Avant la mise en place de la CPU, après un cycle complet sous la CPU, au moment de chaque évaluation, après cinq ans et tous les cinq ans (en tenant alors compte des diplômes acquis via la promotion sociale).

conclusions et, si nécessaire, que l'on réadapte le décret en fonction de cet objectif (selon nous) crucial.

L'UFAPEC salue la **place faite à la remédiation, à tout moment du cursus**. La CPU prévoit un suivi personnalisé des élèves via le dossier individuel d'apprentissage CPU et le « rapport de compétences ». Sans oublier le programme d'apprentissages complémentaires individualisés établi par le Conseil de classe au seuil de la C3D. L'économie réalisée par la suppression du redoublement ne sera pas gaspillée puisqu'il est prévu que l'intégralité de l'enveloppe soit consacrée à la remédiation en cours de qualification et durant la C3D. Encore faudra-t-il que l'économie réalisée par le non-redoublement soit suffisante pour permettre le financement d'une remédiation efficace. Cela aussi il faudra l'évaluer.

L'UFAPEC nourrit cependant un regret majeur, qui s'explique par la conjoncture actuelle et par le fait que la CPU a été lancée dans le cadre d'une subvention européenne, mais qui, comme nous l'avons constaté, interroge beaucoup d'experts de l'enseignement : **Pourquoi une réforme établie au départ du 3^e degré ? Pourquoi ne pas réfléchir à une réforme globale, sachant d'ailleurs que les principales difficultés se déclarent de manière particulièrement problématique au 2^e degré ?** C'est d'abord à ce niveau que l'on aurait dû prendre les taureaux par les cornes, en particulier « le taureau » de la motivation. Il faut donner aux élèves du 2^e degré des objectifs et des perspectives d'avenir à court, moyen et long terme. Ce que la CPU semble d'ailleurs vouloir proposer, mais fort (trop ?) tard dans le cursus des élèves. Certes, la Ministre de l'enseignement obligatoire lance aujourd'hui le projet-pilote « Expairs » au 2^e degré professionnel de l'enseignement secondaire qui consiste à évaluer une série de dispositifs mis en place par les écoles pour favoriser les rapports qu'entretiennent les élèves à l'école et aux apprentissages autour de trois thématiques : l'orientation, l'organisation et la motivation. En fonction des enseignements tirés sur le terrain, il s'agira, selon la Ministre, de « pérenniser les meilleurs dispositifs et d'éventuellement ajuster les textes décrets »¹¹. Mais cela pose au moins deux questions : A défaut de réforme globale du qualifiant, le 2^e degré ne méritait-il pas aussi sa réforme (plutôt que des ajustements) ? Et ces ajustements, seront-ils réfléchis en cohérence avec la réalité du 1^{er} degré commun et la réalité (nouvelle) engendrée par l'arrivée de la CPU ? Il faut garder la volonté d'aboutir à un véritable continuum pédagogique aujourd'hui complètement détricoté... Notons d'ailleurs que le système des UAA est destiné à se généraliser puisque la ministre a commandé aux responsables de secteurs et de matières du secondaire de se pencher sur la création de référentiels (cadres préalables à la construction des programmes de cours) en inter-réseaux en fonction d'un découpage en UAA pour le général et le technique de transition (pour les trois degrés du secondaire).

Autre regret : **Quelle place est donnée aux cours généraux dans la CPU ?** Si l'on veut investir dans la mobilité des futurs diplômés sur le territoire européen, qu'est-ce qui est prévu au niveau du renforcement des langues ?

L'UFAPEC veut faire le pari de la confiance, persuadée que la création de la CPU ne repose pas seulement sur l'opportunité des subsides, mais d'abord sur la volonté d'aider les élèves à la réussite. **La CPU rencontre par ailleurs le memorandum de l'UFAPEC** sur plusieurs points : promotion d'une école de la réussite qui met en avant les acquis plutôt que les échecs, lutte contre l'échec scolaire, investissement dans la remédiation, amélioration du suivi individuel de chaque élève, mise en place d'objectifs clairs qui permettent à l'élève de savoir où il en est et le chemin qui reste à parcourir à chaque moment et volonté d'un continuum pédagogique. **Ce dernier point reste à améliorer dans la perspective d'une refonte globale du qualifiant.**

¹¹ Tiré de : BOCART, S., « Des « Expairs » pour vaincre l'échec », in La Libre Belgique du 13 septembre 2012, p.9 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/760292/des-expairs-pour-vaincre-l-echec-scolaire.html>.

Si elle encourage la CPU, l'UFAPEC restera vigilante quant aux effets de sa mise en œuvre. Les élèves doivent être les premiers bénéficiaires de la réforme, non les premières victimes. D'où la nécessité de plusieurs évaluations, menées de façon professionnelle et sérieuse, à travers le temps. On a vu des réformes qui ont tenu 5 ans, 10 ans, 15 ans,... avant d'assister à un virage à 180° et qui ont provoqué des « générations sacrifiées » parce que l'on n'avait pas assez évalué, mesuré, observé, amélioré sur la durée. Ou par manque de courage politique de leurs initiateurs, ceux-ci ne voulant pas reconnaître qu'ils s'étaient trompés. La Ministre Simonet promet une évaluation et des modifications en vue d'améliorer la CPU. Nous espérons vivement que cela intervienne avant sa généralisation.

Par ailleurs, le décret prévoit, après sa mise en œuvre définitive, une évaluation qui devra être traitée par la Commission de Pilotage. Mais aurons-nous une évaluation partielle et chaque fois reportée, comme ce qui se produit actuellement concernant l'évaluation du « décret inscriptions en première année commune », ce que nous déplorons ardemment ? Nous le demandons avec force : **ne négligeons pas le rôle des évaluations, des ajustements et des leçons que l'on en tire** dans le cadre d'un décret !

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

Bibliographie

Articles :

- BOCART, S., « Des « Expairs » pour vaincre l'échec », *in* La Libre Belgique du 13 septembre 2012, p.9 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/760292/des-expairs-pour-vaincre-l-echec-scolaire.html>
- BOCART, S., « La CPU sur les rails en 2013 », *in* La Libre Belgique en ligne, 20 février 2012 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/720881/la-cpu-sur-les-rails-en-2013.html>

Textes et décrets :

- Décret organisant la Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 12 juillet 2012, 7pp. : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/37913_002.pdf
- Projet de décret organisant la Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire, 29 mai 2012, 126pp. : <http://archive.pfwb.be/1000000010a000c>
- Circulaire n°4153 du 1^{er} octobre 2012 : CPU Missions spécifiques du Service de l'Inspection durant l'année scolaire 2012-2013, 4pp. : http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/document_view.php?do_id=4370.
- Circulaire n°4178 du 11 octobre 2012 : Délivrance, par les établissements d'enseignement de promotion sociale, du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), 20pp. : http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204178%20%284394_20121015_102403%29.pdf

Liens hypertexte :

- http://www.changement-egalite.be/IMG/mp3/Tout_autre_chose_qualifiant.mp3
- http://www.changement-egalite.be/IMG/pdf/Faire_des_pieds_et_des_petites_mains_pour_reussir.pdf
- <http://www.cpu.cfwb.be/index.php?id=1240>
- <http://www.cpu.cfwb.be/index.php?id=1333>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=26464&navi=3253>
- http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=gH7uAlI8L-k